

Société 7 POUCES
Société par actions simplifiée au capital de 10 000 €
Siège social : 25 rue de l'Etoile du Matin
44600 SAINT-NAZAIRE

RCS SAINT-NAZAIRE 942 746 330

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 19 DECEMBRE 2025

.../...

B/ Résolutions à caractère extraordinaire

I – PREMIERE RESOLUTION : Extension de l'objet social et modification corrélative de l'article 2 des statuts

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale extraordinaire décide d'étendre l'objet social de la société à compter de ce jour aux activités d'édition de livres numériques.

En conséquence de l'adoption de la décision précédente, l'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article 2 des statuts de la société de la façon suivante :

« ARTICLE 2 – OBJET SOCIAL

La société a pour objet en FRANCE et dans tout pays :

- *Le développement informatique et la commercialisation en librairie et par des moyens dématérialisés de nouveaux procédés de lecture numérique,*
- *L'édition de livres numériques,*
- *Le conseil, l'audit en innovation numérique,*
- *Toutes prestations de services auprès de maisons d'édition, librairies, centres culturels,*
- *La participation de la société par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements, la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tout procédé et brevets concernant ces activités,*
- *Et plus généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement audit objet ou pouvant en faciliter l'expansion ou le développement. »*

Cette résolution est adoptée à l'**unanimité** des associés.

II – DEUXIEME RESOLUTION : Pouvoirs pour formalités

L'assemblée générale extraordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités qu'il appartiendra.

Cette résolution est adoptée **à l'unanimité** des associés.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Madame Sophie HAMON
Présidente associée

Monsieur David RONDELLO
Directeur général associé